

Conditions générales de vente et de livraison

1. Preambule

Toutes nos offres et nos ventes sont soumises aux présentes conditions de vente et de livraison lesquelles sont réputées acceptées par l'acheteur pour chaque commande ou réception de matériel. Toute clause contraire nécessite une confirmation écrite de manière explicite de la société VDC-Faust S.A.

2. Prix

Les prix s'entendent en Francs suisses, nets sans TVA. Nous nous réservons le droit de réactualiser nos prix à tout moment. Pour les commandes sans devis préalable et/ou en fonction de la quantité requise, le prix appliqué est celui valable au moment de la réception de la commande.

3. Conditions de paiement

Nos factures sont payables net à 30 jours sans escompte. En matière de livraison contre remboursement, nous nous réservons le droit de réactualiser nos prix à tout moment. L'acheteur qui n'a pas réglé sa facture au terme de 60 jours est redevable de frais d'encaissements et d'intérêts de retard calculés en fonction du taux de base bancaire à la société VDC-Faust S.A.

4. Délais de livraison

Nous nous efforçons scrupuleusement de respecter les délais de livraison indiqués pour les produits en stock, mais ces derniers sont indiqués sans engagement. Si le délai de livraison n'est pas respecté, l'acheteur ne peut exiger l'annulation de la commande qu'après avoir mis la société VDC-Faust S.A. en demeure de s'exécuter, par un avertissement juridiquement valable et en lui fixant un nouveau délai raisonnable. La société Faust Laborbedarf S.A. ne peut être tenue pour responsable d'aucune conséquence dommageable directe ou indirecte du fait d'un retard ou d'une absence de livraison.

5. Livraison

Dans la mesure où aucune clause contraire de la société VDC-Faust S.A. ne soit spécifiée, les commandes à partir de CHF 300.- sont livrées franco domicile par colis postal. Pour toute commande inférieure à CHF 300.-, une surtaxe forfaitaire sera facturée pour le port et l'emballage. Les livraisons via camion/voie ferrée seront facturées indépendamment du montant de la commande resp. des coûts de conditionnement effectifs. Les quantités de commande sont adaptées en fonction du conditionnement d'origine lors d'écart minimes. Le choix du type de transporteur est déterminé par la société VDC-Faust S.A.. Pour des livraisons via voie express, un supplément est facturé. La marchandise est expédiée (également franco de port) aux frais et aux

risques du client. En cas d'avarie constatée lors du déballage, il appartient au destinataire d'adresser ses réclamations au transporteur, un rapport de sinistre doit être établi via expédition postale/voie ferrée.

6. Emballage

En cas d'envoi dans un emballage inapproprié, la société VDC-Faust S.A. se réserve le droit de facturer le prix de revient et ne sera pas acceptée. Les palettes sont, resp. restent la propriété de la société VDC-Faust S.A. Suite à une livraison, les palettes non échangées, sont imputées ultérieurement.

7. Reclamations

Les réclamations doivent parvenir dans les 8 jours à compter de la date de réception à la société VDC-Faust S.A. Au delà de ce délai, les réclamations ne sont plus recevables et sont considérées comme acceptées. Avant tout retour de marchandises, l'acheteur doit contacter la société VDC-Faust S.A. Les appareils doivent être renvoyés franco au siège de l'entrepôt central de Schaffhouse dans le même état, dans leur emballage d'origine, inclus accessoires et mode d'emploi. La moins-value de la marchandise, les travaux de réparation des appareils ainsi que les charges effectives de retour sont facturées. Les emballages originaux ébréchés et les articles conçus spécialement, lesquels ne sont pas disponibles sur stock, ne pourront être retournés.

8. Responsabilité

Sous réserve de responsabilité civile du fabricant selon la législation suisse, le client prend en charge l'entière responsabilité pour tous dommages corporels et matériels issus de l'utilisation de la marchandise livrée. La société VDC-Faust S.A. n'est pas tenue pour responsable des dommages de biens issus d'une marchandise défectueuse, comme par ex. perte en matière de remplissage de marchandise, de défaillance de production, de gains entravés. Le client engage sa responsabilité de veiller à respecter les obligations d'usage afférentes à l'utilisation de la marchandise livrée.

9. Réserve de propriété

Les marchandises livrées restent la propriété de la société VDC-Faust S.A. jusqu'au paiement intégral de toutes les sommes dues par l'acheteur.

10. Garantie afférente aux appareils

La garantie des appareils ne concerne que les défauts relevés pendant la durée de garantie lesquels trouvent leur origine dans un vice de fabrication ou un défaut dans un composant ou d'une pièce. La garantie se limite à la réparation ou au remplacement des pièces défectueuses dans la mesure où le vice est signalé au cours de la durée de la garantie. La garantie démarre à la date de facturation. Les pièces d'usure sont

exclues de la garantie. La société VDC-Faust S.A. n'assure aucune garantie pour les pièces de remplacement non effectuées par cette dernière ou par son fabricant, ainsi que pour les bris de verre, céramique, ou autres matériaux similaires..

11. Choix du droit applicable et lieu de juridiction

Les présentes conditions sont régies par la loi Suisse. Le lieu de juridiction est au siège sociale de la société VDC-Faust S.A. Pour toute revendication, la société VDC-Faust S.A. se réserve la possibilité de mener une action devant le tribunal de Genève.

Carouge, le 02 février 2009

